



Ecole européenne de Luxembourg I

**PROCEDURE A SUIVRE FACE A UN CAS DE
POSSESSION, VENTE, CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE**

1. Cas :
 - a. Possession
 - b. Vente
 - c. Consommation

Quelle que soit la situation, si le comportement laisse soupçonner la possession, la vente ou la consommation d'alcool ou de drogue, l'élève doit être accompagné chez le conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, à l'infirmerie.

Le dossier sera traité dans la plus grande discrétion.

2. Nom du/des élève(s) impliqué(s) (*si nécessaire, continuer au verso*)

-
-
-
-
-
-

3. Nom de la personne qui présente le rapport :

.....

4. Où et quand l'observation a-t-elle eu lieu ?

.....

.....

5. Description des comportements, faits observés :

.....

.....

.....

.....

6. En cas de vente/achat :

- des personnes externes à l'école sont elles intervenues :

- ces personnes ont-elles pu être identifiées ?

.....

.....

.....

7. Description des démarches suivies :

.....

.....

.....

.....

8. L'élève est-il allé à l'infirmerie ?

.....

9. Autres informations pouvant être apportées :

.....

.....

.....

.....

Date et signature :

SUIVI DU DOSSIER

Date:

1. Entretien avec le ou les élève(s) concerné(s) :

.....
.....

2. Entretien éventuel avec l'infirmière :

.....
.....

3. Entretien éventuel avec les parents :

.....
.....

4. Autre(s) intervenant(s) :

.....
.....

5. Mesures éducatives prises :

.....
.....

6. Mesures disciplinaires :

.....
.....

Signature du responsable du suivi :

SUIVI DU CAS

- Date

- Date

- Date